



Comité d'action
pour
**une meilleure
assurance maladie**

SERVICE DE PRESSE

LA FAMILLE SALARIEE DEVANT LA MALADIE

Dans les familles on connaît ce qu'il est coutume d'appeler "les séries noires", c'est-à-dire ces périodes où le sort semble s'acharner contre vous. C'est le père qui a un accident de travail, puis la mère qui doit être hospitalisée, puis c'est l'un ou l'autre des enfants qui doit lui aussi faire appel au médecin, sans compter les traitements dentaires qui sont quasi permanents lorsqu'il y a plusieurs enfants.

Il y a quelques années, lorsque l'assurance maladie était moins développée qu'aujourd'hui, ces coups du sort provoquaient des dettes qu'il fallait de longs mois et même de longues années pour amortir. Les services sociaux devaient payer moult factures, distribuer des "bons" pour que ces familles puissent continuer à vivre. La plupart d'entre elles se sentaient atteintes dans leur dignité. Elles avaient le sentiment de dépendre de la charité publique. Seulement, il n'y avait pas moyen de faire autrement. L'humiliation des pauvres était monnaie courante ...

La situation s'est bien améliorée depuis. Toutefois, elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. On trouve encore trop de mères de famille qui ne sont pas assurées, de pères de famille dont le salaire n'est compensé qu'à 50 ou 60 % ou qui ne sont

pas couverts pour les frais médico-pharmaceutiques. Dans ces conditions, une maladie d'une certaine durée entraîne encore des conséquences souvent dramatiques. Les services sociaux le savent mieux que quiconque.

Pourquoi une telle situation ? Parce que l'assurance maladie coûte trop cher pour une famille nombreuse dont les conditions de vie sont modestes. Selon une récente enquête du Mouvement populaire des familles, le montant des cotisations pour une famille de 3.6 personnes, se monte à plus de 1'400.-- francs par an. Cette somme doit être tirée du seul salaire du père de famille dans 70 % des cas. Alors que la famille représente une unité économique, l'assurance maladie actuelle ne connaît, elle, que des individus isolés les uns des autres et payant des cotisations en fonction de leur âge, de leur sexe et de la couverture des risques qu'ils veulent ou peuvent acquérir. Le père de famille doit donc payer autant de cotisations qu'il y a de membres dans sa famille.

Cette situation changera-t-elle après le vote du 8 décembre prochain ? Non, si c'est le contreprojet des Chambres fédérales qui l'emporte ! Ce contreprojet va maintenir cette situation, puisqu'il maintient l'assurance facultative pour les soins médico-pharmaceutiques. Il maintient aussi les cotisations individuelles en fonction de l'âge, du sexe et du risque couvert. La famille continuera d'être ignorée dans sa réalité économique et sociale.

En revanche tout changera si c'est l'initiative "Pour une meilleure assurance maladie" qui l'emporte. Celle-ci introduit la généralisation de l'assurance (il n'y aura donc plus de personnes non assurées) et, par le prélèvement des

cotisations en pourcent des revenus, elle couvre tous les membres de la famille par la seule cotisation du père de famille. Cette dernière sera d'autant plus basse que le revenu sera modeste. Elle sera donc éminemment sociale.

OUI, l'initiative "Pour une meilleure assurance maladie" est vraiment familiale. C'est pourquoi les familles salariées l'appuieront le 8 décembre prochain.

Jean QUELOZ
Président du Mouvement
populaire des familles